Envoyé en Préfecture le 14/02/2025
Reçu en Préfecture le 14/02/2025
Publié le 14/02/2025
ID 972-219722295-20250204-GOUV2522025004-DE

N° 2025-01-002

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 04 février 2025

NOMBRES DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Votants	
33	20	28	
		Dont procurations	
		08	

VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
28	28	00	00	00

Date de la convocation
29/01/2025
Date d'affichage
29/01/2025

Objet de la Délibération

****
GOUVERNANCE
****

Démission d'un Adjoint au Maire - Remplacement au sein des commissions de la ville et des organismes extérieurs

Président de Séance :
Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :
Maurice JOSEPH-MONROSE

L'an deux mille vingt-cinq et le 04 février, à 17h18, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1ère adjointe au Maire.

Etaient présents : Mmes/M Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Emile GONIER, Jean-Pierre LUGIERY, William PAULIN, Jean-Luc MAVILLE, Vanessa BAPTE, Patrice CHARLEBOIS, Noham BODARD, Jocelyne SABINE, Daniel CHOMET (à partir de 17h31), Karine BAUDIN, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Marie-Josée BRIVAL, Cynthia ZAIRE.

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christine ALIKER, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULTAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT.

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULTAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Laurie ABAUL ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, William PAULIN, Emile GONIER, Noham BODARD, Nicole DUFEAL, Christine ALIKER, Maurice JOSEPH-MONROSE, Jean-Pierre LUGIERY, Jean-Luc MAVILLE.

Absents : M. Georges HARPON, Christophe AGELAN.

DEMISSION D'UN ADJOINT AU MAIRE
REMPLACEMENT AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA VILLE ET DES ORGANISMES EXTERIEURS

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le Code électoral notamment l'article L270 ;
- **Vu** l'avis favorable du Bureau municipal, en date du 21 janvier 2025 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- **Vu** la délibération n° 2024-06-075, en date du 17 décembre 2024 portant 'Démission d'un adjoint au maire - Installation d'un nouveau conseiller' ;
- **Considérant** que par délibération n° 2024-06-075 en date du 17 décembre 2024, le Conseil municipal a pris acte de la démission de Christophe GABUT, 4ème Adjoint au Maire, élu sur la liste « L'Union avec Vivre à Schœlcher », de son mandat de Conseiller municipal ;

Envoyé en Préfecture le 14/02/2025
Reçu en Préfecture le 14/02/2025
Publié le 14/02/2025
ID 972-219722295-20250204-GOUV2522025004-DE

- **Considérant** que par délibération n° 2024-06-075 en date du 17 décembre 2024, le Conseil municipal a pris acte de l'installation de Madame ZAÏRE Cynthia dans ses fonctions de Conseillère municipale. Elle prend rang dans l'ordre du tableau des Conseillers municipaux, après tous les autres élus, compte tenu de l'ordre de la liste « L'Union avec Vivre à Schœlcher », déposée en Préfecture de la Martinique lors des élections municipales de 2020, et conformément à l'article L270 du Code électoral ;
- **Considérant** que le Conseil municipal a également approuvé la suppression du poste du 4ème Adjoint devenu vacant et a décidé de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à SEPT (7) au lieu de HUIT (8), les autres Adjoints remontant d'un rang dans l'ordre du tableau des Adjoints ;
- **Considérant** que le tableau du Conseil municipal a été actualisé et que le Préfet en a été informé ;
- **Considérant** qu'il convient de procéder à la désignation des élus venant remplacer Monsieur Christophe GABUT au sein :
  - des commissions
  - « Ville numérique »,
  - « Cohésion sociale et animation du territoire »,
  - « Finances et optimisation des ressources »,
  - du Conseil d'administration de la Caisse des écoles,
  - de l'Université des Antilles et du CROUS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1er :

- **Du remplacement de Monsieur Christophe GABUT au sein des commissions « Ville numérique », « Cohésion sociale et animation du territoire », « Finances et optimisation des ressources » et du Conseil d'administration de la Caisse des écoles, par :**
  - **Madame Cynthia ZAIRE**

ARTICLE 2 :

- **Du remplacement de Monsieur Christophe GABUT au sein de l'Université des Antilles et du CROUS, par :**
  - **Madame Josiane NAPOLY-PUJAR (titulaire)**
  - **Madame Cynthia ZAIRE (suppléante).**

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 14 FEV 2025

Le Secrétaire de séance

Maurice JOSEPH-MONROSE

VILLE DE SCHŒLCHER ★ Direction des Affaires Générales ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,

Par délégation du Maire
La 1ère Adjointe
Yolène LARGEN MARINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : https://citoyens.telerecours.fr.